

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE CONVOCATION

28 avril 2023

L'an deux mil vingt trois, le 04 mai à 20 heures, le Conseil municipal de Bricqueville la Blouette légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Rodolphe JARDIN, Maire.

DATE D’AFFICHAGE

28 avril 2023

Étaient Présents : Messieurs JARDIN Rodolphe, AUBIN Luc, CHATELLIER Julien, COUILLARD Arnaud, DEROUET Richard, ÉDINE Pierre, FANFANI Antoine ; Mesdames GALMEL Isabelle, JOUANNE Lydie, Marie-France LECONTE, LERAUX Muriel, Lydie MALERBA, ROUCHERE Anne-Marie, YBERT Sandra.

Accusé de réception en préfecture
050-215000845-20230512-DEL23_05_04_01-DE
Date de télétransmission : 12/05/2023
Date de réception préfecture : 12/05/2023

Formant la majorité des membres en exercice

Absent(s) excusé(s) : Mme FORNERET Sarah qui donne procuration à Mr JARDIN Rodolphe

Absent(s) : non excusé :

Monsieur DEROUET Richard a été élu secrétaire, conformément à l'article L.2121.6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 14

Absents : 1

Procurations : 1

Votants : 15

DEL2023/05/04-01

**LUTTE COLLECTIVE CONTRE LES FRELONS ASIATIQUES SUR LE
DEPARTEMENT DE LA MANCHE**

Monsieur le Maire présente la convention 2023 établie par la FDGDON de la Manche, concernant la lutte contre les frelons asiatiques dans le département de la Manche.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants, le Conseil municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le renouvellement de ladite convention et à régler la participation 2023 au titre du volet « animation, coordination et suivi des actions et investissements » pour un montant de 26 €.
- **PRECISE** que considérant le coût relativement élevé de la destruction des nids, le prix de l'intervention étant en fonction de la hauteur du nid et de la nécessité ou non d'utiliser une nacelle, décide de prendre à sa charge la totalité du montant de la prestation de destruction des nids de frelons asiatiques chez les particuliers sur le territoire communal.

FAVORISE :

- M. Alain HERVY de Quettreville sur Sienne en 1^{er} choix
- Normandie Nuisibles située à Saussey en 2^{ème} choix
- Assistance Nuisibles située à Saint-Sauveur-Villages en 3^{ème} choix.

AUTORISE le maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Le Secrétaire de séance,
Richard DEROUET



Le Maire,
Rodolphe JARDIN

